Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le 02/10/2017
ID : 083-248300493-20170921-C_2017_165-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2017_165

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt et un septembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Habitat, Cohésion Sociale et Emploi

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	57

Objet de la délibération:
Programme Local de l'Habitat - Soutien à la rénovation du parc privé

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Laurent GIORDANO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Caroline COLLOMBAT, Guy DEMARTINI, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Marie-Christine GUIOL, Yves LE POULAIN, Françoise LEGRAIEN, Fabrice MAGAUD, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Christian TAILLANDIER, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Bernard CHILINI pouvoir à Raymond GRAS, Hugues MARTIN pouvoir à Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR pouvoir à Richard STRAMBIO, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Alain VIGIER, Alain HAINAUT pouvoir à Guy DEMARTINI, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Marie-Christine GUIOL, Florence LEROUX pouvoir à Frédéric MARCEL, Christine PREMOSELLI pouvoir à Nicole FANELLI

ABSENT(S) :
Alain PARLANTI, Franck AMBROSINO, Gilbert BOUZEREAU, Grégory LOEW, Sandrine MARY-BOUZEREAU, André MENET, Christine NICCOLETTI, Laure REIG, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Marie-Christine GUIOL

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ALEMAGNA

Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le 02/10/2017
ID : 083-248300493-20170921-C_2017_165-DE

Par délibération en date du 23 juin 2011, le Conseil d'agglomération a autorisé la signature d'une convention de délégation avec l'Anah, par laquelle celle-ci délègue à la Communauté d'Agglomération Dracénoise la compétence pour décider de l'attribution des aides publiques au logement et procéder à leur notification aux bénéficiaires.

Par délibération en date du 26 septembre 2013, la Communauté d'Agglomération Dracénoise, au titre de sa compétence en matière de politique de l'Habitat, a réactualisé ses financements propres qui viennent en appui des subventions de l'Anah.

Ces aides sont octroyées conformément aux conditions explicitées dans le guide de l'intervention de la Communauté d'Agglomération Dracénoise en matière de financement de la requalification du parc privé, et affectées aux travaux définis selon les modalités et taux qui y sont indiqués.

Ainsi, au vu des demandes ci-dessous énoncées, déposées auprès du service des Politiques de l'Habitat et du Logement, pour des travaux sur ces immeubles :

Nature du dossier	Référence du dossier	Adresse des travaux	Nature des travaux	Subvention C.A.D.	
Propriétaire occupant	2017/04/005	5 Rue l'Abbé Arnaud - Villa le Tilleul - VIDAUBAN	FART - Isolation des combles, remplacement des menuiseries en double vitrage, et de la porte d'entrée. Gain énergétique après travaux : 26 %	Subvention « Aide à la solidarité économique	500 €
Propriétaire occupant	2017/04/006	Rue dou Fabrigué - Ilôt de l'horloge - Bât A - DRAGUIGNAN	FART - Remplacement de la chaudière par une chaudière à condensation. Gain énergétique après travaux : 37 %	Subvention « Aide à la solidarité économique »	500 €
Propriétaire occupant	2017/05/007	253 Chemin des Parins - VIDAUBAN	FART - Isolation des combles, installation d'un poële à granulés. Gain énergétique après travaux : 45 %	Subvention « Aide à la solidarité économique »	500 €
Propriétaire occupant	2017/05/008	93 Avenue Reine Jeanne - DRAGUIGNAN	FART - Installation d'une pompe à chaleur air/eau avec production d'eau chaude, remplacement des menuiseries en double vitrage et de la porte d'entrée. Gain énergétique après travaux : 28 %	Subvention « Aide à la solidarité économique »	500 €
Propriétaire occupant	2017/05/009	6 rue des bouchonniers - LES ARCS S/ARGENS	FART - Isolation des combles, installation d'un PAC air/air et d'un chauffe eau thermodynamique. Gain énergétique après travaux : 38 %	Subvention « Aide à la solidarité économique »	500 €

Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le 02/10/2017
ID : 083-248300493-20170921-C_2017_165-DE

Propriétaire occupant	2017/06/010	598 Chemin de Trans - Puits du Bel Eouvé - TRANS EN PROVENCE	FART - Isolation des combles, remplacement des menuiseries en double vitrage, des volets isolants et de la porte d'entrée. Gain énergétique après travaux : 28 %	Subvention « Aide à la solidarité économique »	500 €

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Habitat réunie le 14 septembre 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- octroyer aux propriétaires des immeuble désignés ci-dessus la subvention correspondant aux dispositions du règlement de référence, pour les travaux à réaliser sur ces immeubles,
- dire que cette aide sera octroyée conformément aux conditions explicitées dans le guide de l'intervention de la Communauté d'Agglomération Dracénoise en matière de financement du parc privé, selon les modalités et taux qui y sont indiqués,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte, et tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Ces subventions seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2017, au chapitre 204, article 20422.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 28/09/2017
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.